Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900716-20251215-202533-DE

Département du Finistère

MAIRIE
29300
GUILLIGOMARC'H

Séance du
15 décembre 2025

DATE DE CONVOCATION
10 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE
10 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 12

PRESENTS : 11

VOTANTS : 12

DATE DE MISE EN LIGNE
16 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**, le lundi **quinze décembre** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. FOLLIC Alain, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : PERROT Stéphane, BOURBON Christophe, AUBANTON Philippe, GOUDÉDRANCHE Thierry, EZANNO Sandrine, SIMON Florence, CHRISTIEN Martine, BEUVE PIERRE Céline, STANGUENNEC Francis, MOREL-LASSALLE Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent excusé : M. MOREL Bruno **pouvoir à Mme EZANNO Sandrine.**

Mme MOREL-LASSALLE Stéphanie a été élue **Secrétaire.**

2025-33 Budget 2026 : ouverture anticipée de crédits

Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Article L 1612-1 *Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

.../...

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900716-20251215-202533-DE

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Total des dépenses réelles d'investissement (BP + BS + DM) hors Restes à Réaliser pour 2025 : 1 345 326.08 € - chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » = 1 002 579.00 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de **faire application de cet article à hauteur de 250 644.75 €** (25% x 1 002 579 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

M57

BUDGET 2024 * Ouverture anticipée 2026

	INVESTISSEMENT	RAR 2024	BP 2025	DM 2025	25%
	Sans opération	*0.00*	15 000.00 €	0.00	3 750.00 €
276342	Créances avance de trésorerie Bel-Air		15 000.00 €		3 750.00 €
101	**TRAVAUX MAIRIE BAT. COMMUNAUX**	*800.00*	167 095.00 €	500.00	41 898.75 €
2131	Construction bâtiments publics		34 500.00 €		8 625.00 €
231	Immobilisations corporelles en cours	*800.00*	132 595.00 €	500.00	33 273.75 €
105	**Restauration Eglise et chapelles**	*141 600.00*	22 652.00 €	2 200.00	6 213.00 €
2131	Construction bâtiments publics			2 200.00	550.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles		9 249.00 €		2 312.25 €
231	Immobilisations corporelles en cours	*141 600.00*	13 403.00 €		3 350.75 €
106	**MATERIEL MOBILIER mairie, cantine, école, bib...**	*4 300.00*	4 829.00 €	21 800.00	6 657.25 €
2183	Matériel informatique		633.00 €		158.25 €
2184	Matériel de bureau et mobilier		2 142.00 €		535.50 €
2188	Autres immobilisations corporelles		444.00 €		111.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	*4 300.00*	1 610.00 €	21 800.00	5 852.50 €
107	**TRAVAUX DE VOIRIE et RESEAUX**	*2 000.00*	167 729.00 €	0.00	41 932.25 €
204182	Subv org publics div bât et installations		26 909.00 €		6 727.25 €
2113	Terrains aménagés autres que voirie		4 140.00 €		1 035.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles		1 650.00 €		412.50 €
231	Immobilisations corporelles en cours	*2 000.00*	135 030.00 €		33 757.50 €
111	**Aménagement du bourg**	*1 000.00*	2 200.00 €	0.00	550.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	*1 000.00*	2 200.00 €		550.00 €
117	**LOGEMENTS LOCATIFS**	*0.00*	3 474.00 €	10 200.00	3 418.50 €
2138	Autres constructions		3 474.00 €	10 200.00	3 418.50 €
122	**LOTISSEMENT Les terrasses de Guernevez**	*23 342.00*	20 000.00 €	10 800.00	7 700.00 €
21538	Autres réseaux	*8 867.00*			
204182	Subv org publics div bât et installations	*14 475.00*		10 800.00	2 700.00 €
20422	Subv personnes droit privé bât et installations		20 000.00 €		5 000.00 €
124	**Commerce**	*3 000.00*	554 100.00 €	0.00	138 525.00 €
231	Immobilisations corporelles en cours	*3 000.00*	554 100.00 €		138 525.00 €
		176 042.00	957 079.00	45 500.00	
	TOTAUX sans les opérations financières ni RAR		**1 002 579.00**		**250 644.75**

Après en avoir délibéré, afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1er trimestre 2026, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions du Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

MAIRIE de GUILLIGOMARC'H R.F. (Finistère)

Le Maire,
Alain FOLLIC